

## RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**Université Sorbonne Paris Nord**

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
**VAGUE D**

Rapport publié le 27/02/2025



Au nom du comité d'experts :

Patrick Vernet, Président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Sorbonne Paris Nord, pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3<sup>e</sup> cycle (mise en œuvre de l'arrêté de 2016 modifiée en 2022 sur le doctorat, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3<sup>e</sup> cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions, menées sur site et comprenant des rencontres avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les responsables des formations doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3<sup>e</sup> cycle et qui sont listées ci-après :

**Domaine Sciences humaines et sociales :**

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Erasme* (n° 493)

**Domaine Sciences, technologies, santé :**

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Galilée - Sciences, technologies, santé* (n° 146)

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Sorbonne Paris Nord eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Monsieur Patrick Vernet, professeur des universités en biochimie à l'université Clermont Auvergne.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Jocelyn Bonjour, professeur des universités en génie énergétique et environnement à l'INSA de Lyon ;

Mme Anne Bordron, professeure des universités en biologie cellulaire, immuno-hématologie à l'université de Bretagne Occidentale ;

M. Emmanuel Natchitz, directeur du développement à l'ESITC de Paris ;

M. Marcel Soussé, professeur des universités en droit public à l'université de Perpignan Via Domitia ;

M. Alexandre Thorel, docteur en mathématiques à l'université Le Havre Normandie.

M. Xavier Py, chargé de mission scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

## Présentation des formations du 3<sup>e</sup> cycle

L'université Sorbonne Paris Nord regroupe deux formations doctorales relevant du périmètre des écoles doctorales *Erasme* (n° 493) et *Galilée* (n° 146), dédiées pour la première aux sciences humaines et sociales et pour la seconde aux sciences, technologies et santé. Ces deux formations doctorales sont assez similaires en termes d'effectifs avec environ 270 et 240 doctorants inscrits respectivement sur la dernière année de la période d'évaluation. L'ED *Erasme* compte 176 encadrants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et l'ED *Galilée*, 269.

## Analyse globale des formations du 3<sup>e</sup> cycle

Les deux formations doctorales de l'université Paris Nord se regroupent au sein d'un Collège des écoles doctorales récemment créé (en 2019). Ce Collège assure les activités partagées entre les deux formations doctorales comme la gestion de modules de formation communs ou l'organisation de la journée de rentrée, de la cérémonie de remise des diplômes. Depuis 2021, le CED organise la mise au concours et le jury interdisciplinaire pour trois contrats doctoraux (un orienté vers l'ED *Galilée*, les deux autres vers l'ED *Erasme*). Ce concours permet de promouvoir de façon plus formelle la politique d'interdisciplinarité entre les formations doctorales.

Les doctorants inscrits au sein de ces deux ED proviennent principalement de masters extérieurs à l'établissement et même de l'étranger. Ce point positif d'ouverture à l'extérieur, voire à l'international, reflète aussi la faiblesse du *continuum* master – doctorat de l'université. Elles sont par ailleurs clairement investies dans la formation des doctorants. Il est toutefois regrettable que certains points réglementaires de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié en 2022, relatif au doctorat ne soient pas mis en place, comme le portfolio de compétences, et que le suivi des docteurs soit faiblement analysé par les deux formations doctorales : cet élément devrait contribuer à développer une politique active vis-à-vis de la poursuite de carrière des docteurs.

Enfin, l'ensemble du processus d'inscription en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), ainsi que d'accompagnement de la préparation ou de la soutenance de ce diplôme est mis en œuvre au niveau de l'établissement par la commission recherche. Les deux formations doctorales n'interviennent pas ou peu dans la procédure.

L'établissement décrit une procédure d'autoévaluation bien définie avec l'intervention des différents acteurs de l'établissement. Toutefois, la mise en œuvre du processus d'autoévaluation par les formations doctorales reste limitée à l'analyse des différentes thématiques sans mener un véritable auto-positionnement sur les différents critères de l'évaluation.

## Rapports des formations doctorales

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ERASME (N°493)

## Établissement

Université Sorbonne Paris Nord

## Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) *Erasme* (n°493) est l'une des deux formations doctorales de l'université Sorbonne Paris Nord et la plus importante en termes d'inscrits, représentant quelque 300 doctorants en 2021-2022.

Répartie sur trois sites universitaires (Villetaneuse, Bobigny et le Campus Condorcet), elle couvre deux domaines scientifiques principaux en sciences humaines et humanités, et sciences de la société, représentant respectivement 1/3 et 2/3 des effectifs doctorants.

La formation doctorale rassemble dix unités de recherche de l'établissement ainsi qu'une unité mixte de recherche (UMR), représentant 176 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ainsi que 49 co-encadrants non titulaires de l'HDR. En moyenne sur les cinq dernières années, les soutenances de thèses et d'HDR ont été de 42 et 5 respectivement.

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale proposée dans le périmètre de l'ED *Erasme* reste largement dépendante des axes scientifiques des unités de recherche.** La mise en œuvre de la formation doctorale dans le périmètre de ses domaines scientifiques ne s'inscrit pas forcément dans les priorités thématiques de l'établissement. On note cependant que la thématique « santé et société » est privilégiée afin de favoriser des recherches à l'interface des sciences sociales et médicales, en lien avec l'importance de cette orientation scientifique à l'université Sorbonne Paris Nord. Le rapport d'autoévaluation (RAE) mentionne qu'elle reste largement dépendante des axes scientifiques proposés par les unités de recherche. Il est difficile d'identifier les thèses s'inscrivant dans les priorités thématiques de l'établissement à la lecture du RAE fourni. Bien que la formation soit intrinsèquement pluridisciplinaire, les contrats doctoraux spécifiquement dédiés à cet aspect restent limités (2 contrats doctoraux sur 17 sont orientés par la formation doctorale vers des priorités thématiques de l'établissement, la dernière année de la période évaluée). Cette démarche proactive de la formation doctorale se fait à travers un dialogue étroit avec l'autre formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Galilée*, en favorisant ainsi le brassage des thématiques.

Le comité constate une absence d'articulation entre la formation doctorale et les formations du deuxième cycle. La formation doctorale justifie cette situation par un profil des étudiants du deuxième cycle davantage orienté vers l'insertion professionnelle immédiate que vers la poursuite d'études en doctorat. Il en résulte un faible nombre de doctorants issus de l'université. Ainsi, le nombre d'étudiants de 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle issus des établissements associés à l'ED inscrits en doctorat en années n+1 et n+2 n'est que de sept en 2021-2022. Il convient de signaler que ce nombre a diminué au cours de la période de référence dans la mesure où l'on compte 18 étudiants en 2017-2018. Pour remédier à cette situation, l'école doctorale organise, depuis 2021, une réunion d'information au mois de janvier sur la formation doctorale à destination des étudiants de M1 et de M2 de l'université Sorbonne Paris Nord. Par ailleurs, afin de sensibiliser les étudiants de master à la recherche, l'école doctorale envisage de proposer des formations communes aux étudiants de master et aux doctorants. Cette initiative, encore à l'état de projet, est à souligner et devra faire l'objet d'une analyse à *postériori*.

Le développement de l'interdisciplinarité au sein de la formation doctorale repose essentiellement sur des manifestations organisées par l'école doctorale : les doctoriales, la journée d'accueil des doctorants, commune aux deux écoles doctorales, et des présentations de type « Ma thèse en 180 secondes ». La formation doctorale ne fournit toutefois aucune donnée sur le nombre de thèses interdisciplinaires financées ou non par un contrat doctoral. Bien qu'elle présente manifestement un caractère pluridisciplinaire, elle n'a pas développé de stratégie particulière pour promouvoir l'interdisciplinarité.

Le RAE fait ainsi état d'un infléchissement dans ce domaine s'agissant des contrats doctoraux récents pilotés par le collège des écoles doctorales (CED) qui s'orientent vers des thématiques d'interface entre les deux formations doctorales (santé-société, humanités-numérique).

**La formation doctorale bénéficie de partenariats internes fructueux, mais des progrès restent à accomplir s'agissant des partenariats externes.** La formation doctorale affiche une coopération étroite avec l'autre formation doctorale de l'établissement relevant du périmètre de l'école doctorale *Galilée*. Cette formation doctorale s'est renforcée dans une période relativement récente (2019), qui se traduit par des réunions régulières au sein du CED et une coordination de leur offre de formation. Ainsi, sont organisées dans le cadre du CED, la journée d'accueil des doctorants de première année et la cérémonie de remise des diplômes, qui a eu lieu pour la première fois en 2022. En outre certains contrats doctoraux (dont le nombre n'est pas précisé) sont fléchés par le CED. Cette dynamique s'est poursuivie en 2022-2023, avec la mise en place d'un prix de thèse et l'organisation de la manifestation « Ma thèse en 180 secondes », proposée dans le cadre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. Les partenariats externes à l'université ne sont toutefois pas présentés ni analysés.

**La formation à et par la recherche proposée aux doctorants s'est récemment diversifiée, mais l'implication de chercheurs et d'enseignants-chercheurs y reste faible.** Il convient de souligner l'important effort réalisé par la formation doctorale pour pallier la fin de la Comue Sorbonne Paris Cité en 2019, et pour rebâtir une offre de formation cohérente et très récente. Le catalogue des formations doctorales de l'ED *Erasme* offre ainsi désormais une offre de formation diversifiée organisée en quatre blocs de compétences. Parmi ceux-ci figure une « formation à la recherche et à la méthodologie de la recherche », qui n'est pas obligatoire. Le catalogue comporte également un bloc « qualité de la recherche » contenant quatre formations qui doivent obligatoirement être suivies et validées avant la soutenance de thèse : Éthique de la recherche, Intégrité scientifique, Égalité hommes-femmes et discrimination, Open science et protection des données. Les modules « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » et « Éthique de la recherche » sont organisés sous forme de MOOC. Bien que le module de formation à l'intégrité scientifique soit obligatoire, les chiffres restent en deçà de la totalité de la promotion : 35 doctorants formés seulement sur les 69 nouveaux inscrits en 2021-2022. Il convient de souligner l'apport de la gestion informatique des formations, qui permet d'assurer un meilleur suivi. Il est obligatoire d'obtenir 180 crédits ECTS, correspondant aux formations et à la rédaction de la thèse, pour valider la formation doctorale, en fonction d'un calcul du nombre de crédits ECTS à acquérir pour chaque formation interne et pour chaque formation externe.

De plus, la formation doctorale fait état d'une faible implication des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans l'offre de formation : sept enseignants-chercheurs seulement interviennent dans la formation doctorale en 2021-2022 et aucun chercheur.

La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte avec une quasi-totalité des thèses faisant l'objet d'un dépôt légal. Néanmoins, le dépôt dans les archives ouvertes reste variable pendant la durée du contrat (entre 12 et 66 % selon les années considérées) et n'apparaît pas systématiquement.

**Si l'offre de formation prend en compte les objectifs de professionnalisation des doctorants, y compris dans le domaine de la pédagogie, la contribution de la formation doctorale au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants se fait essentiellement à travers la thèse.** Le rapport d'autoévaluation mentionne l'absence de prise en compte des besoins sociaux, économiques et culturels du territoire dans la formation doctorale. Le RAE se contente de mentionner deux modules de formation proposés par l'école doctorale qui sont réalisés en partenariat avec des acteurs sociaux, économiques et culturels, sans plus de précisions : le module sur le leadership (avec l'entreprise Training Harmony) et celui sur les brevets et la propriété intellectuelle (avec le cabinet Camus & Lebdiri). L'offre de formation inclut des formations à la poursuite de carrière et à la valorisation du doctorat, mais ces formations sont très peu suivies par les doctorants (la formation doctorale fait état de quatre doctorants inscrits en 2021-2022 et aucun auparavant) alors que cette faiblesse est peu analysée dans le RAE.

La majorité des doctorants exercent une activité rémunérée en parallèle de la thèse. Cependant, la proportion des doctorants sans aucun financement reste non négligeable. Le nombre de thèses financées a augmenté au cours du contrat, mais reste à un niveau faible : 38 % des doctorants (104 / 271) ont un financement dédié au doctorat. Au cours de la période de référence, les thèses CIFRE ont augmenté de manière sensible, passant de deux à neuf, mais le financement des collectivités et autres organismes reste marginal, ce qui suscite l'interrogation. Ainsi, en 2021-2022, deux thèses seulement sont financées par des collectivités territoriales, une par une agence française de financements publics de la recherche, neuf dans le cadre d'une convention CIFRE, deux par des organisations privées implantées en France, huit par des financements étrangers, un par un organisme de formation continue et quatre par des organismes internationaux. Il convient de noter qu'aucun financement de thèse n'est apporté par la Commission européenne. Par ailleurs, au cours de la période de référence, le nombre de doctorants bénéficiant d'une mission complémentaire d'enseignement dans le contrat doctoral a été multiplié par six, ce qui constitue un atout dans la formation de futurs enseignants-chercheurs. Cependant, la formation doctorale ne met pas ces missions en perspective de réelles embauches.

**L'internationalisation de la formation doctorale reste faible au regard de son ambition, en dépit d'un nombre important de doctorants internationaux.** Bien que la formation doctorale présente un nombre conséquent de doctorants internationaux (95 en 2021-2022), elle n'a aucun partenariat établi avec des institutions étrangères. Elle s'efforce néanmoins de favoriser l'internationalisation des jurys de thèse en finançant le déplacement d'un membre du jury venu de l'étranger.

Elle poursuit également une politique incitative à la mobilité sortante en finançant des séjours de quelques mois dans des universités étrangères. Le résultat reste cependant peu probant avec quatre mobilités sortantes seulement en 2021-2022. Le nombre de cotutelles de thèses est légèrement plus élevé en 2021-2022 que les années précédentes (22 contre 19 l'année précédente), et traduit un effort particulier de la formation doctorale réalisé depuis le dernier contrat, conformément aux recommandations du Hcéres. Le nombre de thèses rédigées en langue étrangère demeure faible (cinq en 2021-2022), mais la formation doctorale n'a pas de politique spécifique à ce sujet.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Erasme n'a pas encore mis en œuvre une approche par compétences.** Il est urgent de mettre le catalogue de l'offre de formation en cohérence avec les besoins des parcours des doctorants et de le structurer autour des compétences à acquérir selon le profil des futurs docteurs. À l'heure actuelle, les doctorants ne sont pas invités à développer un portfolio de compétences. Il en résulte qu'aucun doctorant n'a mis en place un portfolio de compétences au cours de la période de référence.

**Les règles de recrutement des doctorants inscrits dans l'ED sont rigoureuses pour les candidats ayant un contrat doctoral, mais méritent d'être harmonisées pour les autres voies d'admission.** Ces règles sont examinées par le conseil de l'ED, mais restent alignées sur les besoins des unités de recherche (UR). L'admission se déroule par le biais d'une plateforme en ligne, garante d'une harmonisation des pièces demandées et de la transparence de la procédure. Les règles de recrutement sont soumises à plusieurs conditions, appliquées avec souplesse : obtention d'un master menant vers la poursuite d'études en doctorat, prise en considération de la note moyenne de l'année de M2 (14/20 minimum), présentation d'un financement de thèse.

L'attribution des contrats doctoraux suit une procédure beaucoup plus rigoureuse, au cours d'une séance d'attribution annuelle : présentation et classement des candidats par les UR, audition et sélection par un jury dans lequel siègent les représentants des UR et deux représentants des doctorants. La formation doctorale devra ainsi harmoniser ses procédures de recrutement en veillant à ce que les modalités de sélection soient aussi exigeantes et rigoureuses, quelle que soit la voie de recrutement.

Les modalités d'accueil des doctorants sont déterminées essentiellement par les UR. À cet égard, la situation des doctorants n'est pas homogène. Les doctorants en situation de handicap, dont le nombre reste faible (deux en 2021-2022) bénéficient d'un suivi particulier. Le déménagement partiel des UR sur le campus Condorcet contribue toutefois à une « certaine dispersion » qui nuit inévitablement à la cohésion de la formation doctorale, comme le précise le rapport d'autoévaluation, dans la mesure où le siège de l'ED reste à Villeteuse. Il résulte de cette situation que les ressources numériques et les espaces physiques mis à la disposition des doctorants relèvent de la politique de chaque UR. Comme le reconnaît la formation doctorale elle-même, il existe une certaine disparité en la matière. Celle-ci est source d'insatisfaction pour les doctorants. Ainsi, la formation doctorale est, en règle générale, peu fréquentée par les doctorants des autres sites.

**L'accompagnement des doctorants, qui repose sur les UR et la direction de thèse, s'appuie sur des comités de suivi individuels (CSI) réguliers et effectifs, favorisant un bon déroulement de leurs travaux de recherche.** La formation doctorale est peu explicite sur la composition et le suivi des CSI, ainsi que sur le règlement des situations de conflit, de harcèlement et de discrimination. Ainsi, il est indiqué qu'un rapport de CSI, complété par un rapport d'activité dont un modèle est fourni au doctorant, est obligatoire pour toute réinscription dès la fin de la première année. De même, le nombre moyen de CSI pendant la durée de thèse est de cinq en 2021-2022. En revanche, la formation doctorale propose cinq types de soutien et de financement aux doctorants pour mener leurs travaux de recherche : financement de participations à des colloques, financement de déplacements en vue de la collecte de données sur le terrain, aide à la publication d'ouvrages, organisation d'événements scientifiques, financement des recherches à l'étranger. Le nombre de bénéficiaires de ce soutien n'est toutefois pas précisé.

**Si le nombre de doctorants internationaux est important, les dispositifs destinés aux doctorants en mobilité entrante sont limités et ne comportent qu'une formation dispensée en langue étrangère (anglais).** Le nombre de doctorants participant aux enseignements d'anglais est faible, représentant neuf doctorants en 2021-2022. Une communication en langue étrangère en direction des doctorants internationaux mérite d'être développée afin d'améliorer l'attractivité internationale de la formation et de la rendre plus lisible à l'étranger (un seul module est en anglais dans l'ensemble de la formation). Les doctorants étrangers bénéficient néanmoins, en 2021-2022, de six formations assurées à distance s'appuyant sur des outils numériques de diffusion et d'enseignement. Le nombre de doctorants participant à des formations à distance est important, de l'ordre de 159 en 2021-2022. S'agissant de la mobilité sortante, le soutien de la formation doctorale se limite au financement de séjours de recherche à l'étranger.

Il conviendrait qu'elle favorise le développement d'une mobilité longue durée liée à un dispositif de cotutelle. Globalement, on note un sentiment d'appartenance apparent des doctorants à l'égard de la formation doctorale.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**La formation doctorale présente une faible attractivité interne au regard des flux de passage des diplômés du master en doctorat, et repose sur les inscriptions de néo-entrants issus d'autres universités françaises et étrangères.** La visibilité et l'attractivité de la formation doctorale reposent sur le site internet de l'ED, mis à jour régulièrement par la coordinatrice des deux ED. Le site comporte également des informations sur les contrats doctoraux. L'attractivité locale de la formation est en diminution (passage de 24 % des masters vers la formation doctorale en début de contrat, et 10 % à la fin) sans que cette baisse régulière des doctorants depuis le début du contrat ne soit analysée par la formation doctorale.

L'attractivité de la formation doctorale est par ailleurs difficile à mesurer au regard du nombre des candidatures, qui baisse régulièrement et passe de 393 en 2017-2018 à 300 en 2021-2022. Cette baisse concerne les deux domaines scientifiques de la formation doctorale. Le RAE l'explique, d'une part, par la volonté de l'ED de « rehausser les exigences et d'éviter les abandons de thèse », et d'autre part, par la période de pandémie. Le nombre d'abandons annuels est toutefois conséquent (plus d'une dizaine par an). De plus, la baisse observée entre le nombre d'inscrits en 1<sup>re</sup> année (année n) et ceux en 2<sup>e</sup> année (année n+1) est importante et jamais explicitée ni analysée par la formation doctorale. Ces chiffres restent éloignés des valeurs d'abandons présentées par l'ED, illustrant le manque de cohérence des données fournies. Enfin, faute de procédure formalisée lors d'une inscription en doctorat, le nombre de candidats auditionnés en vue d'une inscription en doctorat reste aussi faible (environ 5 % des candidatures).

**Les dispositifs d'accompagnement financier du doctorant ne permettent pas, compte tenu de leur faible utilisation par les doctorants, de mesurer ni d'améliorer la performance de la formation doctorale.** La durée moyenne des thèses financées est de cinq ans, celle des thèses non financées de six ans. L'augmentation sensible du recours à la césure, au nombre de huit en 2021-2022, est une source de préoccupation pour la formation doctorale, qui fait preuve de vigilance, par le biais des CSI, afin d'éviter les risques de décrochage. La césure est envisagée dans trois cas de figure : année sabbatique, raisons de santé, stage long ou contrat, de fait, son attribution est éloignée du cadre classique du dispositif réglementaire.

**Le recours de la formation doctorale à des enquêtes pour suivre le devenir professionnel des doctorants est relativement récent, et ne permet pas encore d'assurer un suivi fiable du devenir professionnel des docteurs au niveau de la formation doctorale.** Le nombre de docteurs qui répond à ces enquêtes est très élevé. En revanche, la formation doctorale indique le nombre de docteurs en emploi à un et à trois ans, mais ne précise pas la nature de l'emploi. Aucune indication n'est proposée non plus quant à la grande majorité des docteurs qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques d'emploi fournies. La formation doctorale indique aussi que les résultats sont analysés par le CED pour les deux formations doctorales, mais n'apporte pas d'éléments précis d'analyse. Surtout, elle mentionne qu'elle n'analyse pas les résultats de ces enquêtes, faute de moyens humains. Or, une telle analyse est nécessaire pour évaluer la pertinence de la formation : elle pourrait être communiquée aux jeunes doctorants au moment de leur inscription ou prise en compte dans la mise en place de nouvelles formations professionnalisantes, afin d'adapter l'offre de formation au type de parcours choisi dans les options du devenir professionnel des docteurs. Néanmoins, la formation doctorale a manifesté son intérêt pour appréhender le mal-être des doctorants en faisant évoluer le questionnaire au cours des années, en y intégrant des questions relatives au harcèlement moral ou sexuel ou à l'isolement.

### 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**La politique d'encadrement doctoral contribue au dynamisme de la formation doctorale par l'allocation de moyens suffisants pour son fonctionnement, mais celle-ci gagnerait à développer la formation continue des encadrants.** Le taux d'encadrement doctoral est soumis à des règles strictes. Ainsi, le nombre de doctorants par enseignants-chercheurs (EC) titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) est limité à huit et les codirections sont considérées comme des directions à part entière. En pratique, la majorité des EC HDR dirigent moins de quatre thèses. L'établissement accorde une reconnaissance correcte pour la direction et la direction adjointe de l'ED avec une décharge de 96 HETD pour les deux fonctions. En revanche, la formation doctorale ne développe pas de politique relative à l'évolution de l'encadrement. À titre d'exemple, les co-encadrants associés à l'ED ne bénéficient pas d'une politique d'octroi de CRCT pour la préparation d'une HDR.

Les encadrants associés à l'école doctorale et les personnels d'appui de celle-ci tirent un faible bénéfice de la politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement. En effet, si la formation doctorale fait état de 17 jurys de thèse incluant au moins un membre d'une université étrangère, à l'heure actuelle, aucun professeur invité n'y intervient. La formation des encadrants associés à l'ED est toutefois en train de se développer. Notamment, l'établissement a mis en place une formation à l'éthique, à la déontologie et à l'intégrité scientifique. La procédure et son efficacité restent à évaluer sur la durée, puisque la mise en place est récente. La formation doctorale devra en revanche renforcer la formation continue des encadrants en ce qui concerne l'encadrement des doctorants et les enjeux du développement durable. En 2021-2022, les candidats à l'HDR associés à l'ED et inscrits en HDR dans l'établissement formés à l'encadrement des doctorants n'étaient qu'au nombre de deux.

Les formations assurées par les intervenants dans la formation doctorale sont rémunérées, à hauteur de 650 HETD en 2021-2022, sans que l'on sache si ce budget est incitatif pour attirer les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans les formations doctorales.

L'ED dispose d'un budget qui lui permet de réaliser ses objectifs de formation doctorale. En revanche, les ressources humaines dont dispose l'ED (une gestionnaire administrative) sont actuellement insuffisantes pour assurer l'ensemble des missions assignées à l'ED, notamment en termes de suivi du devenir professionnel des docteurs. Il faut reconnaître que la période de référence est marquée par une relative instabilité sur le plan de la gestion administrative, due à une conjonction d'évènements, fin de la Comue, deux changements de direction d'ED, départ de la gestionnaire, et qui a sans doute impacté le fonctionnement et le travail des équipes.

**La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne régulier dont les résultats restent à analyser et à partager avec les doctorants.** L'ED organise, chaque année, une enquête de satisfaction anonyme, dont les résultats sont diffusés au sein du son conseil. Le nombre de doctorants ayant répondu au questionnaire d'évaluation est de 108 en 2020-2021 et de 100 en 2021-2022 (seules données disponibles). Les doctorants élus sont systématiquement associés aux discussions stratégiques au sein de l'ED. Il résulte de l'entretien avec les responsables de la formation doctorale qu'un suivi formel est assuré par l'université et au sein des laboratoires, mais non au niveau de la formation doctorale.

## Conclusion

### Points forts

- Un soutien affirmé de l'établissement à la formation doctorale.
- Une nouvelle offre de formation doctorale réfléchie et adaptée.
- Une coopération étroite avec l'autre formation doctorale de l'établissement au sein du Collège des écoles doctorales (CED).
- Un soutien financier significatif et sanctuarisé de l'établissement.

### Points faibles

- Un *continuum* master / doctorat peu développé avec une poursuite en doctorat faible et en baisse des étudiants de masters du site.
- Un taux d'abandon des doctorants trop élevé et non analysé.
- Une absence d'analyse du suivi et du devenir des docteurs.
- Une offre de formation professionnalisante limitée.
- Un portfolio de compétences inexistant.

## Recommandations

- Développer une politique de recrutement des étudiants en thèse en prenant davantage en compte le vivier des formations du 2<sup>e</sup> cycle de l'établissement.
- Assurer une analyse et un suivi des abandons de thèse.
- Mener une analyse des nombreux indicateurs disponibles pour une amélioration continue de la formation doctorale (abandons des doctorants et devenir des docteurs).
- Proposer des modules professionnalisants en s'appuyant sur les acteurs socio-économiques locaux.
- Mettre en œuvre une approche par compétences en rendant obligatoire le portfolio.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE GALILÉE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (N°146)

## Établissement

Université Sorbonne Paris Nord

## Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) *Galilée - Sciences, technologies, santé* (ED n°146) est portée par l'université Sorbonne Paris Nord. Elle est intégrée dans le collège doctoral de cet établissement.

La formation doctorale est intrinsèquement pluridisciplinaire, puisqu'elle relève des domaines disciplinaires DS1 Mathématiques et leurs interactions, DS2 Physique, DS4 Chimie, DS5 Biologie, médecine et santé, DS8 Sciences pour l'ingénieur, DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication. Les intitulés de ses treize spécialités démontrent aussi ce caractère pluridisciplinaire : *Chimie, Éthologie, Informatique, Informatique biomédicale, Ingénierie informatique, Mathématiques, Physique, Santé et santé publique, Santé publique - Sciences infirmières, Sciences de la vie et de la santé, Sciences des matériaux, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, Sciences pour l'ingénieur.*

La formation doctorale est adossée à dix-huit unités de recherche (UR), dont onze lui sont principalement rattachées et dont treize sont des unités mixtes avec le CNRS et/ou l'Inserm. Ces UR sont majoritairement situées sur deux sites géographiques : le campus de Villetaneuse (Institut Galilée) d'une part, le campus de Bobigny (UFR Santé médecine et Biologie humaine) d'autre part. Elle s'appuie également sur une fédération de recherche.

Le potentiel d'encadrement de l'ED *Galilée* est de 269 directeurs de thèse (habilités à diriger des recherches) dont 78 % sont actifs en dirigeant au moins une thèse (année 2021-2022), pour 238 doctorants (145 hommes et 93 femmes). En outre, 116 personnes contribuent à l'encadrement des thèses de l'ED *Galilée* (co-encadrants non-habilités à diriger des recherches). En moyenne, une soixantaine de thèses sont soutenues chaque année, ainsi qu'une douzaine d'habilitations à diriger des recherches.

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

### **Une école doctorale bien positionnée dans l'organisation et la stratégie de son établissement accrédité.**

Par son positionnement au sein d'un collège doctoral unique à l'USPN réunissant deux écoles doctorales seulement, l'articulation du périmètre de l'ED avec la stratégie de l'établissement est aisément définie. Les relations intenses de l'ED avec les UR reconnues par l'université sont aussi le gage d'un bon positionnement. Cet ensemble constitue un environnement de taille maîtrisable.

L'ED *Galilée* est partenaire d'une École universitaire de recherche (EUR *MathStic*, PIA3), qui permet une formation en continuité avec le master *MathStic*. Ce partenariat reste modeste (trois doctorants depuis 2020), mais monte en puissance.

### **Une formation doctorale pluridisciplinaire forte de liens avec l'autre formation du site grâce au collège doctoral.**

La pluridisciplinarité est inhérente à la constitution de l'ED *Galilée* qui couvre cinq domaines scientifiques. L'ED *Galilée* est proactive pour favoriser l'interdisciplinarité en son sein, notamment à travers son catalogue de formations : 27 des 29 formations du catalogue sont ouvertes aux deux ED du collège doctoral et 13 de ces formations sont intrinsèquement transversales entre les différents champs de l'ED. D'ailleurs, les deux écoles doctorales de l'université Sorbonne Paris Nord ont un paramétrage commun pour le décompte des formations dans une plateforme commune aux deux écoles (SIRIUS).

La formation doctorale inclut des animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique, par exemple un processus d'incitation à la participation au concours national MT180, une formation nommée « *Art et sciences* », une manifestation annuelle (journée transversale des sciences) au cours de laquelle des chercheurs de grande renommée présentent leurs travaux interdisciplinaires ou encore

des conférences liées à l'épistémologie. Tout ceci confère une appréciable ouverture intellectuelle des doctorants à des domaines autres que celui de leur thèse.

**La formation à et par la recherche au centre de l'expérience doctorale.** La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation aux activités et à la production scientifique de leurs unités de recherche. C'est en ce sens qu'une part conséquente des crédits ECTS du cycle doctoral (2/3 des 180 crédits ECTS) sont validés au titre des acquis de la formation par la recherche (publication, manuscrit de thèse, veille scientifique, travail d'équipe sur projet, etc.). De même, la soutenance est conditionnée à la préparation d'un article dans une revue ou conférence de référence (ou un brevet) soumis ou en cours de rédaction. Dans le respect des textes et des orientations nationales, l'ED a rendu obligatoire des formations sur l'éthique et l'intégrité en recherche, ainsi que sur la prévention des violences sexuelles et de genre d'une part, sur l'open science (la science ouverte) et la protection des données d'autre part. Dans le contexte de la science ouverte, l'ED affiche avec l'université que la totalité des thèses soutenues font l'objet d'un dépôt légal, et environ deux tiers des thèses sont déposées dans des archives ouvertes (HAL et/ou theses.fr).

**Une politique de professionnalisation et de valorisation affirmée, mais aux résultats inégaux.** Pour établir sa politique de professionnalisation et de valorisation du doctorat au-delà des carrières académiques, l'ED *Galilée* cherche à s'appuyer sur les apports des membres de son conseil représentant le secteur socio-économique, qui ne sont toutefois pas toujours suffisamment investis. La participation active de membres du secteur socio-économique aux formations sur le monde de l'entreprise ou l'entrepreneuriat ne saurait suffire notamment à développer une politique de financement Cifre à la dimension de l'ED *Galilée* (8 % du flux annuel des inscriptions, avec des disparités notables entre les différentes unités de recherche). Finalement, la réflexion quant aux besoins sociaux, économiques et culturels du territoire, axe pourtant mis en avant par l'université, ne ressort pas comme une ligne forte du pilotage de l'ED.

Pour contribuer au bon déroulement de leur expérience professionnelle, l'ED impose que les doctorants bénéficient d'un financement : pour être autorisés à s'inscrire en thèse, les doctorants doivent disposer d'un financement minimum de 750 € par mois pendant 36 mois. Des « bourses au mérite » (complétant le financement jusqu'à 1500 € par mois) attribuées par l'ED aux doctorants faiblement rémunérés permet de s'adapter à une certaine diversité de situations. Par ailleurs, environ 45 % des doctorants peuvent bénéficier de missions complémentaires, ce qui est une proportion tout à fait conséquente et positive. L'ED se donne comme objectif que tout doctorant devant s'inscrire en année dérogatoire (au-delà de la 3<sup>e</sup> année) alors que la soutenance n'est pas envisagée avant plusieurs mois perçoive un financement. La diversité des situations ne permet toutefois pas toujours de le garantir.

**Une ED ouverte à l'international par sa capacité d'accueil de doctorants étrangers.** L'ED *Galilée* affiche une ouverture internationale certaine. Sa politique s'insère naturellement dans la stratégie de l'université qui pilote les relations internationales. L'ED accueille un nombre élevé (près de 45 %) de doctorants dits internationaux (i.e. dont le diplôme le plus élevé a été obtenu à l'étranger). On note que 10 % des financements proviennent de structures étrangères, ce qui apparaît comme faible en regard du nombre de doctorants internationaux. L'accueil de ces doctorants internationaux est en partie à l'origine d'un nombre conséquent de conventions de cotutelles : près de 15 %, des thèses sont préparées dans un tel cadre.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**Des exigences de formation claires, mais non déclinées sous forme de compétences.** La formation doctorale comporte une dimension de formation à et par la recherche, une dimension de formation disciplinaire et une dimension de formation transversale visant à assurer des compétences professionnalisantes. Pour une bonne clarté des exigences et de leur atteinte, un système de crédits ECTS a été déployé. Sur les 180 crédits requis, outre ceux associés à la rédaction et la soutenance (120) et aux cours doctoraux de l'ED (20), 40 doivent être validés par des conférences, écoles thématiques, ou formations hors ED, ce qui motive les doctorants à s'investir dans la communauté scientifique et à développer leur réseau.

À ce jour, l'ED *Galilée* n'est pas en mesure d'accompagner les doctorants dans la constitution de leur portfolio. Par ailleurs, elle ne s'est pas saisie de l'approche par compétences.

**Des règles d'admission claires et transparentes, un accueil plutôt dans le champ des unités de recherche appuyées par l'ED pour les situations spécifiques.** Les règles de recrutement des doctorants (y compris les exigences de financement, cf. *supra*) sont définies dans le règlement intérieur élaboré en concertation avec les unités de recherche, dont la plupart (13 sur 19) sont par ailleurs représentées au conseil d'ED. Les règles peuvent ainsi être connues de tous.

L'ED s'affiche sensible à la question de l'accueil de l'ensemble des publics dans leur diversité. En particulier, elle est vigilante quant à l'accueil de doctorants en situation de handicap et est en mesure de contribuer à la bonne intégration de ceux-ci. Elle a préparé un *vade-mecum* à destination des doctorants étrangers.

**Un suivi bien formalisé depuis l'admission jusqu'à la soutenance.** Le potentiel d'encadrement de l'ED *Galilée* est de 269 directeurs de thèse (habilités à diriger des recherches) dont 78 % sont actifs en dirigeant au moins une thèse (année 2021-2022), pour 238 doctorants (145 hommes et 93 femmes), soit environ un doctorant par HDR actif. En outre, 116 personnes contribuent à l'encadrement des thèses de l'ED *Galilée* (co-encadrants non-habilités à diriger des recherches).

Un comité de suivi individuel (CSI) est défini au début de chaque thèse. Il se réunit tous les ans. Il est composé de trois membres, dont un extérieur à l'établissement, mais spécialiste du sujet de thèse, un non-spécialiste qui ne travaille pas dans le même domaine de recherche et un référent (nommé tuteur). Ces modalités sont conformes aux dispositions réglementaires. Le tuteur est dans l'environnement proche du doctorant, mais doit être suffisamment indépendant du directeur de thèse. En cas de besoin, la composition du CSI peut être revue à l'initiative du doctorant.

Les conclusions du rapport du comité de thèse sont prises en compte par la direction de l'école doctorale au moment de la réinscription en année supérieure.

Les règles et critères de soutenance des thèses sont publics et clairs : ils prennent en compte l'originalité des travaux et leur qualité scientifique, leur valeur ajoutée dans le domaine de recherche, et la qualité de la communication des résultats. Comme indiqué précédemment, un élément de production scientifique (brevet, publication...) est requis pour que la soutenance puisse être autorisée.

**Une politique proactive pour adapter la formation doctorale aux doctorants internationaux.** L'ED a une politique proactive pour favoriser la mobilité sortante des doctorants, au moyen d'un mécanisme de soutien financier qui correspond à près d'un quart de son budget. Chaque année, sept à dix doctorants en bénéficient.

L'école doctorale propose plusieurs formations destinées spécifiquement aux doctorants non-francophones, y compris une formation Français langue étrangère (FLE). Compte tenu de moyens insuffisants pour développer davantage cet aspect, l'ED a conclu un accord avec Sorbonne université pour que certains doctorants puissent suivre des formations en anglais de cet établissement.

Un certain nombre de cours sont proposés en distanciel ou en MOOC, ce qui permet aux étudiants hors des sites (séjour à l'étranger, temps en entreprise...) de suivre ces enseignements.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**Une attractivité internationale certaine compensant une attractivité locale modeste.** L'ED communique localement au moyen de réunions d'information sur les deux principaux sites qui la concernent en direction des étudiants de master. Elle dispose d'un site web entretenu, uniquement en français, qui lui permet notamment de faire connaître la politique de contrats doctoraux.

Le nombre élevé de doctorants internationaux mentionné précédemment est un signe d'attractivité et de reconnaissance de la formation et des laboratoires d'appui par les établissements étrangers. À l'inverse, la continuité entre les formations de master du site et le doctorat est quasiment inexistante. L'ED le justifie en raison d'une bonne employabilité de ces masters et des flux importants entre les différents établissements d'Île-de-France. L'ED s'est efforcée de se doter de moyens pour communiquer en direction des masters locaux pour renforcer l'attractivité vis-à-vis de leurs diplômés, sans résultats tangibles pour l'instant.

**Des dispositifs variés plus ou moins formalisés pour l'accompagnement de doctorants rencontrant des situations spécifiques.** L'accompagnement du parcours des doctorants repose sur les comités de suivi individuel (cf. *supra*). Par ailleurs, un dispositif a été conçu par le conseil de l'ED pour prévoir une procédure en cas de changement d'affectation d'un directeur de thèse (entrant ou sortant). En cas de difficultés relationnelles entre un doctorant et son directeur de thèse, une procédure de médiation peut être mobilisée. Cette dernière n'est pas explicitée dans les documents fournis pour l'évaluation.

L'ED incite des candidats à participer à la campagne nationale « Contrats doctoraux handicap », mais ne mentionne pas de politique spécifique pour l'accompagnement de doctorants en situation de handicap.

La performance de la formation doctorale et de ces modalités de suivi peut être évaluée à travers les occurrences d'abandon de thèse (nombre d'abandons au cours d'une année / nombre de primo-inscriptions). On relève une amélioration progressive du taux moyen d'abandon, de 12,1 % en 2017-2018 à 6,3 % en 2021-2022. Ainsi, en moyenne, le taux d'abandons est de 8.6 %.

**Un suivi des docteurs à reconstruire.** Depuis la dissolution de la Comue Sorbonne Paris Cité, qui assurait un service mutualisé de suivi des docteurs (insertion professionnelle, typologie d'entreprises, lieu d'exercice de post-doctorat, etc.), l'ED n'a pas été encore en mesure de rétablir un dispositif de suivi du devenir professionnel des docteurs, et ne peut par conséquent malheureusement pas utiliser de telles données pour son pilotage.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**Un soutien conséquent de la part de l'établissement en termes de moyens financiers et humains.** L'université apporte un soutien conséquent à l'ED *Galilée* pour lui permettre de mener à bien ses missions, sur le plan des ressources humaines et financières, et au niveau de la politique même de l'établissement.

Du point de vue des ressources humaines, outre un poste de gestionnaire, l'ED bénéficie des apports d'un service administratif investi dans les études doctorales (coordination des ED, gestion des soutenances, etc.).

L'université affecte également une décharge horaire de 96 heures équivalentes TD à l'ED (2/3 pour le directeur, 1/3 pour le directeur adjoint), et 600 heures équivalentes TD pour que soient dispensées les actions de formation doctorale organisées par l'ED, ce qui est tout à fait conséquent.

Du point de vue financier, le budget annuel alloué à l'ED est de 42 500 € par an, soit près de 180 € par doctorant par an. L'ED utilise ces moyens de manière transparente à travers des processus d'appels à projets (mobilité) et pour quelques actions d'animation importante (journée sur la "vision transversale des sciences", cérémonie de remise des diplômes, journée des doctorants, etc.).

Enfin, il apparaît une grande cohérence entre la politique d'encadrement définie par l'ED et celle affichée par l'établissement. Au-delà de la politique d'encadrement, les autres règles relevant de l'ED et de l'établissement sont définies en concertation. L'ED et l'établissement ont initié un chantier pour la formation des futurs HDR et encadrants.

**Un processus d'évaluation et d'amélioration continue basé sur une certification ISO 9001.** L'ED *Galilée* est certifiée ISO 9001, ce qui garantit que des processus d'évaluation interne et d'amélioration continue sont mis en place. Outre des rencontres semi-annuelles entre la direction de l'ED et les représentants des doctorants, une enquête annuelle est organisée auprès des doctorants pour qu'ils évaluent la formation. Le questionnaire diffusé, uniquement rédigé en français, ce qui exclut certains doctorants internationaux, reçoit typiquement 50 % de réponses. Le Collège doctoral et le Conseil d'ED analysent les résultats et proposent des pistes d'amélioration. Au-delà du processus externe de certification ISO 9001, l'ED ne fait pas d'effort d'autopositionnement et d'autoévaluation par elle-même pour engager de nouvelles actions d'améliorations.

## 5. Les orientations majeures pour le prochain contrat quinquennal

Pour la période d'accréditation à venir, l'ED *Galilée* se projette dans une certaine continuité pour consolider ses acquis après une période délicate qui a nécessité des adaptations notables à la suite d'un changement de contexte institutionnel (fin de la Comue Sorbonne Paris Cité ; changements organisationnels internes à l'université impactant le système doctoral) : cette approche est tout à fait réaliste.

L'autoévaluation a permis de définir des orientations en réponses aux faiblesses actuelles.

En premier lieu, l'ED *Galilée* souhaite mettre en place des formations en lien avec le développement durable (e.g. ressources naturelles, énergies renouvelables, biodiversité, politiques environnementales...), comme réponse aux orientations nationales et à une stratégie d'établissement. Ce projet est déjà engagé. Elle se propose également d'étoffer le catalogue de formations au moyen d'une alliance avec Sorbonne Université. En ce qui concerne le suivi des parcours des doctorants, l'ED s'engage à mettre en place un portfolio des compétences.

Enfin, dans le domaine du pilotage, l'ED *Galilée* vise à mettre en place un suivi des diplômés : ce suivi était organisé par la Comue avant sa disparition, et l'ED souhaite naturellement assumer cette mission qui nécessite toutefois des ressources.

## Conclusion

### Points forts

- Une bonne cohérence avec la politique de l'établissement, et une très bonne synergie avec l'autre formation doctorale du collège doctoral.
- Un soutien conséquent de l'établissement porteur.
- Une multidisciplinarité et une politique d'interdisciplinarité riches.
- Une direction d'ED investie, disponible et attentive aux sollicitations émanant des doctorants.
- Un sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.

### Points faibles

- Un *continuum* master/doctorat peu développé.
- Un suivi des docteurs non réalisé depuis la fin de la Comue Sorbonne Paris Cité.
- Des relations avec le territoire et le monde socio-économique insuffisamment développées.
- Une absence de portfolio et de l'approche par compétences.
- Une procédure de médiation insuffisante dans laquelle l'ED reste trop distante.

### Recommandations

- Développer une politique de recrutement des doctorants en prenant davantage en compte le vivier des formations du 2<sup>e</sup> cycle du site.
- Pour améliorer la professionnalisation des doctorants, s'assurer que chaque doctorant constitue effectivement son portfolio au cours de sa formation doctorale. Par ailleurs, l'ED devrait organiser le suivi des diplômés et utiliser les informations recueillies pour son pilotage.
- En ce qui concerne la vie interne de l'ED, mettre en place une procédure de médiation spécifiquement dédiée aux thèses et effectivement pilotée par l'ED.
- De manière plus générale, veiller à faciliter l'accès à l'information des doctorants (site web) et la participation à la vie de l'ED (questionnaires) des doctorants non-francophones.

# Observations de l'établissement

Madame Lynne Franjé  
Directrice du département d'évaluation des  
formations  
Hcéres  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Villetaneuse, le 4 mars 2024

*Objet : Rapport d'évaluation DEF-TC250024589 – 3<sup>e</sup> cycle de l'Université Sorbonne Paris Nord*

Chère Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 12 février 2024 par lequel vous nous avez transmis le rapport d'évaluation du bilan des formations du 3<sup>e</sup> cycle de l'Université Sorbonne Paris Nord.

L'université Paris XIII – Sorbonne Paris Nord souhaite remercier au nom de l'ensemble des deux écoles doctorales Monsieur Patrick Vernet, Président du Comité, ainsi que les membres du Comité pour la qualité des échanges lors de la visite d'évaluation, ainsi que pour la qualité du rapport provisoire d'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle.

Comme indiqué dans le rapport d'autoévaluation, la mise en place du portfolio de compétences est une priorité du prochain quadriennal. Le suivi du devenir des docteurs est également un chantier prioritaire, même si cette compétence est partagée entre plusieurs unités de l'Université.

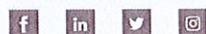
Le rapport d'évaluation souligne le caractère encore peu développé des axes transversaux et des thèses correspondant aux priorités thématiques de l'établissement, dans une perspective d'interdisciplinarité. C'est un point qui est incontestable, mais qui doit être placé en perspective : la volonté de développer de tels axes est récente et ne peut se faire que progressivement. A titre d'exemples, le rapport d'évaluation souligne que seuls 2 contrats sur 17 y sont consacrés à l'ED Érasme, mais il est évident qu'avec un nombre de contrats constants, une augmentation rapide de ce chiffre serait de nature à bouleverser les stratégies scientifiques des unités de recherche, et qu'une évolution de ce genre doit donc se faire progressivement.

Nous nous associons à nos collègues directeurs des écoles doctorales pour expliciter le faible nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans la formation doctorale. En effet, le caractère récent de cet enjeu (les formations étant auparavant assurées par la COMUE Sorbonne Paris Cité), ainsi que le fait que de nombreux enseignants-chercheurs sont déjà en sur-service, en raison de problèmes de taux d'encadrement inhérent à notre université (et en dépit de nos efforts de rattrapage) constituent de facto un facteur défavorable. Ce point est important car comme le rapport le souligne d'ailleurs, la perte de la Comue et le passage à l'Alliance Sorbonne Paris Cité ont engendré un effondrement de l'offre de formations qui a fait l'objet, depuis 2021, d'un travail important pour mettre en place un catalogue USPN aujourd'hui opérationnel. Outre des formations spécifiques, tous les doctorants et doctorantes inscrits dans les 2 ED suivent une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, aux VSS, à la science ouverte et bientôt au développement durable.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

**CAMPUS**  **A-PC**  
**CONDORCET** | Alliance Sorbonne  
PARIS-BOISVILLIERS | Paris Cité

@univ\_spn / Université Sorbonne Paris Nord



La fin de la Comue explique aussi l'absence de formations en anglais, auquel il est nécessaire de palier. Le projet avec l'Université Paris Cité impliquait la possibilité de bénéficier de leurs formations en anglais pour des petits flux de doctorants, ce qui aurait parfaitement convenu. Mais le turn over au niveau des services de formation doctorales d'UPC n'a pas permis que ce projet se concrétise. Il faudra certainement envisager la suite autrement.

Concernant la formation des HDR, anticipant le rapport et suite à la discussion avec les membres du comité HCERES, nous avons déjà commencé à travailler à une formation pour les HDR qui comprendra un module en éthique et intégrité scientifique, une formation aux VSS, à la gestion des conflits, à l'encadrement doctoral et au développement durable, à la science ouverte, avec le projet d'une mise en place à la rentrée prochaine.

Concernant plus largement la formation continue des encadrants, nous assurons un cycle de formation en éthique et intégrité scientifique (3 conférences/an) ainsi qu'à la science ouverte (deux demi-journées/an) mais nous devons réfléchir à la mise en place d'une offre plus large, comparable à celle pour les HDR, et surtout à identifier ces actions dans le cadre de la formation continue, ce que nous nous apprêtons à faire.

A la lecture du rapport, nous avons été étonnés du fait que certaines actions pourtant communes aux deux ED n'étaient pas nécessairement évaluées de la même façon. Par exemple, la formation histoire et épistémologie des sciences vise le public des deux écoles doctorales, de même que les contrats doctoraux d'interface initié par le collège des écoles doctorales. Mais nous voudrions revenir sur l'attractivité de l'université au niveau doctoral. Nous sommes bien sûr conscients du gap dans le continuum master-recherche, ceci s'explique en partie par des raisons liées à la sociologie des étudiants qui sont nombreux à souhaiter valoriser leur master sur le marché du travail, sachant que les entreprises sur notre territoire, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, proposent des salaires vis-à-vis desquels l'université n'a aucune chance de s'aligner. N'oublions pas de surcroît que nous sommes en Ile-de-France où les logements sont particulièrement élevés. Nous faisons pourtant de la détection pour identifier les meilleurs éléments au niveau local... mais ce ne sont justement pas ceux-ci, dans un territoire très concurrentiel, que la recherche universitaire fait forcément le plus rêver. En outre, il existe une baisse mondiale des effectifs en doctorat, dans la postpandémie, dont il reste à savoir si elle va se confirmer ou non. Enfin, dans un contexte où nous sommes aussi en concurrence avec les autres universités de l'Ile-de-France (région où se réalise 40% de la recherche française), dont certaines (PSL, UPC) sont issues de très gros regroupements, maintenir une attractivité internationale avec de très bons résultats (double prix de thèse en 2023 pour un étudiant canadien du LAGA par exemple) et nationale en recrutant à l'ENS, à Polytechnique, entre autres, est un résultat extrêmement positif. Nous nous permettons de regretter qu'il ne soit pas plus salué dans le rapport, même si encore une fois nous sommes sensibles au problème des recrutements dans nos masters.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mes sincères salutations.

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

  
Christophe Fouquet



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

**CAMPUS**  **A-S-PC**  
**CONDORCET** Alliance Sorbonne  
PARIS - AUBERVILLIERS Paris Cité

@univ\_spn / Université Sorbonne Paris Nord





Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

